

RÉUNION PUBLIQUE

Cyrille Isaac-Sibille
votre député

L'Assemblée nationale va examiner une proposition de loi pour lutter contre le

NARCOTRAFFIC



Cyrille
Isaac-Sibille



Les Démocrates
Assemblée nationale

INTRODUCTION

Contexte :

- Le 4 février 2025, le Sénat adopte à l'unanimité la PPL sur le narcotrafic.
- Initiatives transpartisanes

Chiffres-clés :

- 5,1 millions d'usagers de cannabis en France (2023)
- 70% des saisies de cocaïne en Europe passent par les ports français (Le Havre, Marseille).
- 20% des homicides en France liés au narcotrafic.

Pourquoi cette loi est cruciale ?

- France = 1er marché de cannabis en Europe.
- Explosion du narcotrafic dans les banlieues et les ports.
- L'État en retard sur les nouvelles méthodes criminelles.

Effets attendus

- ✓ -30% d'influence des réseaux criminels
- ✓ +40% de saisies de drogues et de réseaux financiers criminels
- ✓ France mieux protégée contre le fléau du narcotrafic

CONTEXTE ET ENJEUX

Pourquoi cette loi ?

Le narcotrafic touche tout le territoire : Outre-Mer, zones rurales, villes moyennes.

L'État manque de moyens et la coordination est insuffisante.

Nouvelles formes de criminalité : réseaux sociaux, crypto-monnaies, messageries chiffrées.

Chiffres-clés :

- 1 Français sur 4 concerné par des nuisances liées au trafic.
- 50 tonnes de drogue saisies en 2023 en France.
- Explosion de la cocaïne : +32% de saisies en 5 ans.
- Budget de lutte contre le narcotrafic en 2023 : 800 millions d'euros (jugé insuffisant).

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI

1. Organisation de la lutte contre le narcotrafic

Création d'un service interministériel dédié

Instauration d'un service interministériel chef de file chargé de la lutte contre la criminalité organisée.

Ce service aura pour mission de coordonner l'action des différents services de l'État impliqués dans la lutte contre le narcotrafic et d'organiser les échanges d'informations entre eux.

Renforcement du parquet national anti-criminalité organisée

Création d'un procureur de la République national anti-criminalité organisée.

Ce procureur aura compétence sur tout le territoire pour enquêter, instruire et juger les affaires de grande ampleur liées au narcotrafic et au crime organisé.

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI

2. Renforcement des moyens judiciaires

Amélioration du traitement des dossiers judiciaires

Extension de la compétence de certaines juridictions pour accélérer le traitement des affaires complexes.

Le procureur de la République national anti-criminalité organisée pourra représenter le ministère public en cour d'assises.

Meilleure coopération entre services judiciaires et forces de l'ordre

Obligation pour le gouvernement de remettre un rapport sur les dysfonctionnements des logiciels utilisés par la police, afin d'améliorer leur efficacité contre le trafic de stupéfiants.

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI

3. Lutte contre le blanchiment d'argent

Gel des avoirs des trafiquants

Possibilité de geler les fonds et ressources économiques des trafiquants de drogue pour une durée de six mois renouvelables trois fois.

Interdiction de certains paiements en espèces

Interdiction du paiement en espèces pour la location de véhicules motorisés afin d'éviter le blanchiment d'argent.

Contrôle renforcé des transactions financières

Extension des obligations de déclaration des opérations suspectes aux marchands de biens, promoteurs immobiliers et vendeurs de véhicules de luxe.

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI

4. Renforcement de la répression pénale

Création d'une nouvelle infraction d'appartenance à une organisation criminelle

Nouvelle infraction de participation à une organisation criminelle.

Cette infraction est punie de 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende.

Sanctions plus sévères pour les criminels organisés

Si l'association de malfaiteurs concerne des crimes très graves (trafic de drogue en bande organisée, meurtres, etc.), la peine passe à 15 ans de réclusion criminelle.

Confiscation automatique des biens des trafiquants

La confiscation des biens des personnes condamnées pour recel est désormais obligatoire, sauf décision spécialement motivée du juge.

Cette confiscation pourra aussi concerner les cartes prépayées anonymes.

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI

5. Renforcement du renseignement et des moyens de surveillance

Accès facilité aux données des transports et du commerce

Les douanes pourront accéder aux données des opérateurs de transport aérien, maritime, ferroviaire et postal pour retracer les mouvements de marchandises et de personnes suspectées d'être impliquées dans le trafic de stupéfiants.

Surveillance accrue des ports de plaisance

Les autorités portuaires devront transmettre aux services de renseignement les données des navires en escale et des passagers ayant voyagé récemment.

Prolongation de l'utilisation des algorithmes de surveillance

Extension de la surveillance des communications et données télécoms jusqu'en 2028.

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI

6. Mesures spécifiques pour lutter contre le trafic local

Fermeture administrative des lieux liés au trafic

Possibilité de fermer administrativement les commerces, établissements ou lieux publics qui facilitent le trafic de drogue.

En cas de non-respect de cette fermeture :
sanction de 6 mois de prison et 7 500 euros d'amende.



CALENDRIER ET POSITION DU GOUVERNEMENT

Position du gouvernement

Soutien global du texte.

Réserves sur l'aspect constitutionnel de certaines mesures.

Calendrier législatif

17 mars : Examen en séance publique.

Objectif : adoption avant l'été 2025.

Évaluation prévue après 2 ans d'application.

SITUATION DU NARCOTRAFFIC DANS LE RHÔNE

Chiffres-clés :

- Augmentation des saisies : En 2023, les forces de l'ordre ont saisi 1,2 tonne de cannabis et 150 kg de cocaïne dans le Rhône, soit une hausse de 25% par rapport à 2022.
- Violence liée au trafic : Le département a enregistré 35 règlements de comptes en 2023, dont 12 mortels, en lien direct avec le narcotrafic.

Opérations "Place nette" :

- Définition : Opérations coups de poing menées depuis fin 2023 pour démanteler les réseaux de trafic de drogue.
- Mise en œuvre dans le Rhône : Plusieurs opérations ont été conduites à Lyon et Villeurbanne, mobilisant des centaines de policiers et gendarmes.

Résultats :

- Interpellations : Plus de 200 arrestations effectuées lors de ces opérations dans le département.
- Saisies : Environ 500 kg de cannabis, 50 armes à feu et 300 000 euros en liquidités saisis.
- Démantèlement : 15 points de deal démantelés, notamment dans les quartiers de la Guillotière et de Vaulx-en-Velin.

L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LE RHÔNE

Renforcement des moyens :

- Effectifs : Augmentation des effectifs de police et de gendarmerie dans le Rhône, avec l'affectation de 150 agents supplémentaires en 2024.
- Coopération : Mise en place d'une cellule de coordination entre les forces de l'ordre, les municipalités et les associations locales.

Initiatives communautaires :

- Prévention : Programmes éducatifs dans les écoles et collèges pour sensibiliser les jeunes aux dangers de la drogue.
- Réinsertion : Projets de réinsertion pour les anciens délinquants, avec des partenariats entre entreprises locales et services sociaux.

Résultats :

- Réduction de 20% des points de deal actifs 1er janvier 2024 au 1er janvier 2025.
- Diminution de 15% des violences liées au trafic de stupéfiants sur la même période.

RÉUNION PUBLIQUE

Cyrille Isaac-Sibille
votre député

L'Assemblée nationale va examiner une proposition de loi pour lutter contre le

NARCOTRAFFIC



Cyrille
Isaac-Sibille



 **Les Démocrates**
Assemblée nationale